

Vu le code de l'environnement, notamment son article R334-2 relatif aux aires marines protégées ;

Vu l'article 23 de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 dite Loi Biodiversité précisant à l'alinéa I. *que les missions, la situation active et passive et l'ensemble des droits et obligations de l'Agence des aires marines protégées, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et de l'établissement public « Parcs nationaux de France » sont repris par l'Agence française pour la biodiversité* ;

Vu le décret N°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité ;

Vu la délibération n°2013_31 du conseil d'administration de l'Agence portant approbation de la gestion directe du sanctuaire Agoa par l'Agence en date du 27 novembre 2013;

Vu la délibération n°2014_17 du conseil d'administration de l'Agence portant composition du conseil de gestion du sanctuaire Agoa en date du 2 juillet 2014;

Vu la délibération n°2015_28 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du sanctuaire Agoa du 24 novembre 2015 ;

Vu la délibération n°2015-29 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées portant approbation des modifications relatives au fonctionnement et à la composition du conseil de gestion d'Agoa du 24 novembre 2015 ;

Vu la décision 2016/001 du président du conseil d'administration de l'Agence en date du 13 avril 2016 portant nomination des membres du conseil de gestion d'Agoa ;

Considérant la proposition de procès verbal du conseil de gestion du 27 avril 2016 ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

PIÈCE JOINTE : Procès-verbal de séance du conseil de gestion du 27 avril 2016

Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

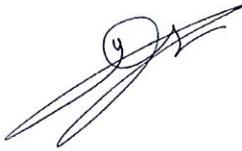
Sur présentation du président et après avoir délibéré, le conseil de gestion approuve le procès-verbal de séance du conseil de gestion du 27 avril 2016.

Article 2 :

Le présent avis sera publié au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.

POUR	33 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTIONS	0 voix

**Le président du conseil de gestion
d'Agoa**
Yvon COMBES



**Le directeur de l'Agence française
pour la biodiversité**

**Le Directeur général de l'AFB,
par délégation,
Le Directeur des Parcs naturels marins,
parcs nationaux et territoires**

Thierry CANTERI



Procès-verbal de séance du conseil de gestion d'Agoa

SÉANCE DU 27 AVRIL 2016

GOSIER, GUADELOUPE

Membres présents

En gris, les personnes présentes représentant un membre nommé.

Catégorie des représentants de l'État

Sébastien MAVEYRAUD, représentant le Commandant de la zone maritime Antilles,
Frédéric SCHMIT, représentant le directeur de la mer de la Guadeloupe (DM).
Jean-Louis VERNIER, représentant de la Direction de l'environnement, de l'aménagement
et du logement (DEAL) de Martinique
Mélina LAURENT, représentant de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et
du logement (DEAL) de Guadeloupe

Catégorie des organisations socioprofessionnelles et associations d'usagers

Olivier MARIE-REINE, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages
marins de Martinique
Jean-Pierre COLONNEAUX, représentant le président du comité régional des pêches
maritimes et des élevages marins de Guadeloupe,
Marie-Laure CIPRIN, représentant la présidente du cluster maritime Guadeloupe,
Alain LINISE, représentant le président du cluster maritime Martinique,
Sita NARAYANAN, représentante du président du directoire du grand port maritime de la
Guadeloupe,
Rolland BELLEMARD, représentant du transport maritime dans les Antilles françaises
Bulent GULAY, représentant des industries nautiques à Saint-Martin ou à Saint-
Barthélemy,
Jean-Pierre CONCAUD, représentant des opérateurs d'observation touristique des
mammifères marins en Guadeloupe,
Lisa DUVERGER, représentant des opérateurs d'observation touristique des mammifères
marins en Guadeloupe,

Catégorie des associations de protection de la nature

Loïc RENIA, représentant de l'association STENELLA,
Dany MOUSSA, représentant de l'OMMAG
Amandine Vaslet, représentant de l'Association Mon École Ma Baleine Saint-Martin,
Lesley SUTTY, représentant de l'ECCEA
Stéphane JEREMIE, représentant de la SEPANMAR
Jean-Jacques RIGAUD, représentant de l'association de protection de la nature de Saint-
Barthélemy, association de protection des oiseaux

Catégorie des collectivités territoriales et assemblées nationale

Ary CHALUS, représentant pour la collectivité régionale de la Guadeloupe
Nicole ERDAN, représentant la présidente du conseil départemental de la Guadeloupe,
conseillère départementale de Guadeloupe.
Ramona CONNOR, représentant la présidente de la collectivité territoriale de Saint-
Martin, vice-présidente de la collectivité territoriale de Saint-Martin, vice présidente Agoa
Gabrielle LOUIS-CARABIN, représentant l'Assemblée nationale

Yvon COMBES, vice président de l'Association des maires de Guadeloupe, président Agoa.
Maurice BONTE, représentant de l'Association des maires de la Martinique, vice président Agoa

Catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissements publics associés

Maurice ANSELME, représentant du conseil d'administration du Parc national de la Guadeloupe,
Nicolas MASLACH, représentant de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin,
René DUMONT, représentant de la Réserve naturelle nationale de Petite-Terre,
Alain PIBOT, représentant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres outre-mer,
Olivier RAYNAUD, représentant de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy.

Catégorie des représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises

Marie-Line LEDESMA, représentant pour le Comité du tourisme de Martinique,
Philippe GODOC, représentant pour le Comité du tourisme de Guadeloupe,
Kate RICHARDSON, représentant pour le Comité du tourisme de Saint-Martin,
Ophélie MAGRAS, représentant de l'office du tourisme de Saint-Barthélemy,

Catégorie des personnalités qualifiées et représentant du centre d'activités régional compétent en matière de conservation

Claude BOUCHON,
Lionel REYNAL,
Vincent RIDOUX,
Anne FONTAINE, du CAR-SPAW.

Procurations de personnalités qualifiées (3)

Jean-Benoît CHARRASSIN à Nicolas MASLACH

Soit 36 membres présents ou représentés (dont 1 procuration).

Étaient également présents :

Christine KANCEL, conseil régional de Guadeloupe,
Emile SOUNDOROM, association des maires de Martinique,
Charles AGATHE, comité régional des pêches et des élevages marins de la Martinique,
Onick DRAVEL, transport maritime des Antilles françaises,
Christophe REGENT, conseil régional de la Guadeloupe,
Marie-Laurence FOMPERIE, cluster maritime de Guadeloupe,

Les membres de l'équipe Agoa (et Agence des aires marines protégées) :

François COLAS,	Maxime SEBE,
Amandine EYNAUDI,	Charlotte NOEL,
Olivia GIULIANI,	Romain RENOUX.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2015 (Marigot, Saint-Martin).
2. Compte-rendu d'activités du bureau.
3. Approbation du rapport d'activités 2015.
4. Election du vice président représentant des collectivités territoriales de Martinique.
5. Election du 2^{ème} membre représentant la catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissement public concernés au bureau.
6. Avis demandé au bureau concernant la campagne CASEIS.
7. Présentation des travaux de la commission « observation des cétacés et encadrement ».

Pause déjeuner

8. Présentation des premiers travaux relatifs au Plan de gestion II.
9. Point d'information concernant la commission « coopération internationale ».
10. Point d'information concernant l'introduction du système REPCET dans le projet de loi biodiversité.
11. Agenda.
12. Points divers.

Introduction et approbation de l'ordre du jour

Yvon COMBES, président du sanctuaire Agoa ouvre la séance et souhaite une bonne journée de travail aux membres du conseil de gestion.

Un tour de table des participants est fait. Ayant constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est présenté.

A la demande de Lionel REYNAL :

12.1 Point sur la situation du personnel Agoa

Décision	L'ordre du jour avec sa proposition de modification est adopté à l'unanimité
----------	--

1. Approbation du procès-verbal de séance du conseil de gestion du 21 mai 2015

Aucun commentaire n'est formulé par les membres du conseil de gestion Agoa

Décision	Le procès-verbal de la séance du conseil de gestion du 21 mai 2015 est adopté (27 voix POUR et 9 ABSTENTIONS)
----------	---

Délibération	Agoa_cdg_2016_018
--------------	-------------------

2. Compte-rendu d'activité du bureau.

Depuis son installation en mai 2015 le bureau s'est réuni 5 fois. Sur onze actions, toutes sont engagées et six sont clôturées à ce jour, aucune ne présente de retard particulier. Le bureau a formulé 15 délibérations à ce jour dont 10 concernant des avis.

Une réflexion est à mener pour proposition de critères de choix pour les avis qui doivent passer en conseil de gestion/bureau ou être traités seulement par l'équipe technique.

Concernant le conseil de gestion, 17 délibérations dont 4 avis ont été rendues depuis son installation. La Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées a validé les modifications du règlement intérieur faites au précédent conseil de gestion.

Un besoin de plus de clarté sur le suivi des dossiers est demandé par le conseil de gestion.

3. Approbation du rapport d'activités 2015

Le sanctuaire Agoa a réalisé plusieurs rapports avec notamment le rapport de caractérisation de l'activité d'observation commerciale des cétacés, produit par Souffleur d'Écumes, le rapport sur les campagnes réalisées de 2012 à 2014, produit par l'Observatoire Pélagis, ou le rapport sur l'utilisation de plateformes d'opportunités. Par ailleurs, le déploiement de l'Observatoire Acoustique se poursuit (C-POD et Station Acoustique Agoa).

Le sanctuaire Agoa s'intègre de mieux en mieux dans le paysage institutionnel et travaille de manière efficace avec les services instructeurs, ce qui favorise le rendu d'avis robuste par le conseil de gestion ou le bureau.

Le sanctuaire Agoa a suivi la course Karujet de manière à réduire l'impact de cette activité. L'équipe technique est aussi intervenu auprès des opérateurs de la Réserve naturelle nationale de Petite Terre afin d'apporter de la connaissance sur les bonnes pratiques d'approche des cétacés.

Les outils de communication ont été réédités et le site internet est régulièrement mis à jour. Des panneaux pédagogiques ont été installés sur chaque île du sanctuaire par Agoa et Mon école ma baleine. Les panneaux ont été réalisés par des scolaires.

La première conférence grand public « Kozé Agoa » s'est déroulée à Saint-Martin.

Un jumelage a été réalisé avec le sanctuaire Yarari (Saba et Bonaire).

Les débats portent sur l'importance de la coopération internationale pour Agoa et des moyens techniques et logistiques pour parvenir à ce but. Par ailleurs, un projet interrégional devrait être déposé d'ici à la fin de l'année 2016 avec pour projet d'homogénéiser les projets et politiques concernant les cétacés.

Décision	Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité
Délibération	Agoa_cdg_2016_019

4. Élection du vice-président représentant des collectivités territoriales de Martinique.

Cette élection est réalisée de manière à ce que chaque île du sanctuaire Agoa soit représentée. Le seul poste de vice-président vacant est celui de la Martinique.

Le candidat déclaré au poste vacant de vice-président est :

- M. BONTE, président de l'Association des maires de la Martinique.

Certaines désignations n'ont pu être faites en temps et en heure, empêchant la candidature d'un représentant de la CTM.

Aucune autre candidature n'a donc été faite.

Décision	M. BONTE est élu vice président du conseil de gestion Agoa (35 voix POUR et 1 ABSTENTION)
Délibération	Agoa_cdg_2016_020

5. Élection du 2ème membre représentant la catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissements publics concernés au bureau.

En raison de l'absence d'un représentant du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Martinique, l'élection est reportée.

Décision	L'élection du 2ème membre représentant la catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissements publics concernés au bureau est reportée
----------	--

6. Avis demandé au bureau concernant la campagne CASEIS.

L'impact acoustique de la campagne CASEIS est limité à 28 mètres du bateau. De ce fait, dans l'état des connaissances actuelles, l'impact semble acceptable. Néanmoins par mesure de précaution, une mise en place d'une procédure de montée de puissance est préconisée par l'équipe technique.

Les débats portent sur les délais de traitement de ces dossiers, sur l'impossibilité d'embarquement du personnel Agoa sur cette campagne pour des raisons calendaires et humaines.

Décision	L'avis est favorable à la condition que : une procédure de montée en puissance à chaque démarrage des canons à air soit réalisée est adopté (31 voix POUR et 5 ABSTENTION) pour la campagne CASEIS
Délibération	Agoa_cdg_2016_021

7. Présentation des travaux de la commission « observation des cétacés et encadrement ».

M. CONCAUD, représentant de la catégorie des organisations socioprofessionnelles et associations d'usagers, présente les derniers travaux de la commission avec notamment le projet de proposer des préconisations d'observation à tous les usagers dans le cadre d'un arrêté préfectoral.

Une consultation sur ce projet sera faite dans chaque île auprès des opérateurs d'observation commerciale des cétacés par leurs représentants au conseil de gestion afin d'exposer les propositions et prendre en compte leurs éventuelles remarques.

Une formation est envisagée pour les opérateurs d'observation commerciale des cétacés. Des sources de financement sont sollicitées pour cette formation.

Le débat porte sur la possibilité de suivi continu de cette activité et de l'intérêt des travaux faits en amont pour anticiper les futurs problèmes.

Décision	Les travaux de la commission « observation des cétacés et encadrement » présentés sont adoptés à l'unanimité
-----------------	---

8. Présentation des premiers travaux relatifs au Plan de gestion II

En vigueur depuis 2012, l'actuel plan de gestion arrive à échéance fin 2017. Pour préparer le prochain plan de gestion (qui aura une durée de 15 ans), un travail de concertation associant les membres du conseil de gestion et les acteurs concernés a été lancé.

Quatre documents sont présentés :

- bilan du plan de gestion 2012-2017,
- état des connaissances (en cours de rédaction),
- hiérarchisation des enjeux de conservation,
- trame de la fiche enjeux.

Les débats portent sur l'intégration des usages dans le plan de gestion. En effet, les valeurs patrimoniales pour Agoa sont par définition les cétacés (guide ATEN et déclaration de création du sanctuaire) et les usages sont traités dans une seconde partie (objectif opérationnel et tableau de bord).

Les débats portent sur la définition d'un tableau de bord et la durée du plan de gestion.

Décision	Les travaux relatifs au Plan de gestion II présentés sont adoptés à l'unanimité
-----------------	--

9. Point d'information concernant la commission « coopération internationale ».

Mme CONNOR, représentant la présidente de la collectivité territoriale de Saint-Martin, introduit la problématique de la commission et notamment du fait qu'il existe de nombreux projets sur les cétacés dans la Caraïbe. Ce qui implique que l'un des rôles d'Agoa est de proposer une coopération internationale afin de mutualiser les moyens financiers et techniques.

La stratégie de la commission est la suivante :

- recherche scientifique,

- coopération technique,
- communication sur Agoa dans la Caraïbe.

Un projet INTERREG sur quatre ans est en cours de montage au sein d'Agoa afin de favoriser la coopération. Il s'oriente sur quatre axes :

- renforcement des compétences des gestionnaires,
- outils communs de gestion et d'acquisition des connaissances,
- accompagnement des offres commerciales d'observation des cétacés de manière à rendre l'activité durable,
- amélioration des connaissances à l'échelle régionale.

Les dossiers INTERREG seront à déposer en décembre 2016.

Les débats portent sur l'INTERREG, sur les contributions financières attendues et possibles pour le projet et sur l'intérêt stratégique d'Agoa de monter ce projet au vu du budget en baisse.

Les débats portent aussi sur la réintroduction du lamantin par le Parc national de Guadeloupe.

10. Point d'information concernant l'introduction du système REPCET dans le projet de loi biodiversité.

Le système de REPérage en temps-réel des CETacés, REPCET, répond à la nécessité de réduire les collisions entre les grands cétacés et les navires. Ce type de logiciel est à l'étude dans le projet de la loi pour la reconquête de la biodiversité. Ce point consiste en la présentation de ce système qui sera potentiellement utilisé dans le futur dans le sanctuaire.

Les débats portent sur le type de navire ayant accès aux données, sur le déploiement uniquement sur les navires internationaux, sur l'adaptation du système sur les plateformes, sur la proportion de collisions entre navires et cétacés, sur le réel impact des collisions sur les cétacés et sur la longueur des navires concernés.

Les débats portent aussi sur le fait que sans données, et donc de « preuves de collisions », il est dur de mettre en place des lois et règlements. En l'absence de données plus robustes sur les collisions, il sera donc dur d'implanter ce type de système.

Dans le cadre de la mise en place de ce type de dispositif, il est indispensable que le sanctuaire Agoa travaille en étroite collaboration avec les représentants du transport maritime dans les Antilles françaises.

11. Agenda.

Deux propositions de date pour le prochain conseil de gestion sont faites : semaine du 10 au 14 octobre 2016 ou semaine du 21 au 25 novembre 2016. Les membres du conseil de gestion signifient leur préférence pour novembre.

La Martinique est proposée comme lieu pour accueillir le prochain conseil de gestion. La discussion porte sur la faisabilité de la tenue du conseil de gestion à Saint-Barthélemy. Les budgets du sanctuaire ne permettant pas l'organisation de l'évènement sur ce territoire, la Martinique est donc retenue. En raison des périodes touristiques, il est important de se

rapprocher rapidement des membres du conseil de gestion martiniquais pour pouvoir avoir une certaine latitude de négociation pour l'organisation (salle, buffet...).

12. Points divers.

12.1 Point sur la situation du personnel Agoa

M. REYNAL expose que le fonctionnement d'Agoa repose sur un ensemble de personnes, membres du conseil de gestion et du bureau, mais surtout sur le personnel technique. Ce personnel organise les réunions, prépare les avis, les rapports d'activité ou l'acquisition de nouvelles connaissances. Il est pointé du doigt la précarité des contrats de ce personnel technique.

M. REYNAL propose d'exprimer l'inquiétude du conseil de gestion auprès des personnes en charge de cette problématique, notamment sur les éléments suivants :

- combien de personnes seront à la disposition du sanctuaire pour mener les projets ?
- comment ce personnel est-il évalué ou géré ? quel plan de formation et de carrière est mis en place (personnel jeune) ?
- la création d'AMP sans avoir l'équipe technique suffisante pour la gérer est problématique : le sanctuaire va-t-il avoir une équipe technique à la hauteur de ses ambitions ?

Les débats portent sur :

- une motion à envoyer au Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées et au gouvernement. Cette motion ne doit pas être rédigée par l'équipe technique mais par des volontaires du conseil de gestion. M. REYNAL prend en charge la rédaction de cette motion et la fera circuler auprès des membres volontaires pour validation.

- le caractère prématuré d'une motion. Une saisine du président en amont serait préférable. Néanmoins, ce type d'action a déjà été entrepris par le passé, rendant la motion nécessaire.

- les statuts des contrats d'Agoa, le non-renouvellement de certains contrats, la possible contribution des élus et des collectivités pour la création de postes au sein du sanctuaire et les différentes autres sources de financement.

Tableau des actions du conseil de gestion

	N°	Intitulé	Qui?	Échéance	État
Action	CDG_1	La proposition de modification de la composition du bureau au conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées.	Déléguée	24/11/15	Ouverte
Action	CDG_2	Mener une réflexion avec les services de l'État concernant la régularisation des activités de terrain des associations à vocation scientifique. Développement de lignes guides informatives à destination des porteurs de projet	Équipe Agoa	Prochain conseil de gestion	Ouverte
Action	CDG_3	Mise en œuvre du calendrier et des actions pour la rédaction du plan de gestion II	Équipe Agoa	Prochain conseil de gestion	Ouverte
Action	CDG_4	Développement d'une entente technique entre Agoa et Yarari	Équipe Agoa	Fin 2016	Ouverte

Tableau des décisions

	Intitulé	Délibération
Décision	L'ordre du jour avec sa proposition de modification est adopté à l'unanimité	-
Décision	Le procès-verbal de la séance du conseil de gestion du 21 mai 2015 est adopté	Agoa_cdg_2016_018
Décision	Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité	Agoa_cdg_2016_019
Décision	M. BONTE est élu vice président du conseil de gestion Agoa	Agoa_cdg_2016_020
Décision	L'élection du 2ème membre représentant la catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissement public concernés au bureau est reportée	-
Décision	L'avis favorable, à la condition qu'une procédure de ramp-up à chaque démarrage des canons à air soit réalisée, est adopté pour la campagne CASEIS	Agoa_cdg_2016_021
Décision	Les travaux de la commission « observation des cétacés et encadrement » présentés sont adoptés à l'unanimité	-
Décision	Les travaux relatifs au Plan de gestion II présentés sont adoptés à l'unanimité	-